

**Robert Weber**  
Rte des Malliez 4  
1845 Noville

Municipalité de Rennaz  
Route d'Arvel 10  
1847 Rennaz

Noville, le 8 janvier 2015

RENNAZ – parcelles n° : 154-Imoli ; 221-Zosi ; 223 – Weber R. ; Weber D. et Y.

Monsieur le Syndic,  
Messieurs les Municipaux,

Pour faire suite aux divers entretiens concernant le projet susmentionné, je vous informe que je suis favorable à la mise en place de l'étude proposée. Je requiers les conditions préalables suivantes :

- Mise à jour de l'offre de prestation de l'entreprise Repetti avec des montants et totaux cohérents (20h/18'600.- ; 3 séances 2880.-)
- Séance préliminaire avec les différents propriétaires (le nouveau propriétaire de la parcelle 221 n'a pas encore été entendu)

D'autre part, j'aimerais d'ores et déjà que les points suivants soient précisés en préambule.

- Influence et perception de la taxe communautaire
- Influence de la réaffectation sur le montant de l'impôt sur la fortune
- Intégration de la notion de voisinage entre les activités artisanales et l'habitat dans le projet.

Dans l'attente de votre prochain contact, je vous prie d'agréer, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, mes salutations distinguées.

Robert Weber